



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS ET AVIS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 03 JUIN 2014**

**Auteur :**

Stéphane VALAT

**Destinataires :**

- Direction Générale des Services

**Copies :**

- Linda Lawrance

- Jean-Paul Jourdan

### **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17/04/2014**

☞ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 17/04/2014.*

### **2 - PRÉSENTATION DU PROJET DUETI, IUT MONTAIGNE**

Le Diplôme d'Université d'Études Technologiques Internationales (DUETI) est présenté pour une ouverture souhaitée en septembre 2015.

Il est porté par l'IUT Bordeaux Montaigne et le diplôme sera délivré par l'Université Bordeaux Montaigne.

Le DUETI est un diplôme d'université qui a vocation à favoriser la mobilité des étudiants titulaires d'un DUT pendant une troisième année de formation. Ce diplôme offre un cadre institutionnel aux étudiants pour concrétiser leur expérience internationale. Il permet d'accompagner les étudiants dans leur démarche en leur proposant une poursuite d'études d'une année dans une université étrangère.

Le DUETI offre une double qualification, le diplôme d'université délivré par l'IUT Bordeaux Montaigne et le diplôme ou les crédits de l'université étrangère. Ce diplôme ne constitue pas un titre permettant l'accès en master.

**Conditions d'inscription :**

- L'étudiant doit être titulaire d'un DUT de l'IUT Bordeaux Montaigne
- Il doit avoir été sélectionné par un jury composé du chef de département et le professeur de langues responsable du DUETI, sous l'autorité du Jury Officiel de l'IUT.
- Il doit être inscrit en DUETI à l'IUT Bordeaux Montaigne et en parallèle dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger avec lequel l'université a conclu des relations de coopération et d'échanges.

**Deux formules sont proposées :**

- *Une formation académique :*

L'étudiant doit obtenir un minimum de 40 crédits ECTS à l'étranger. Le nombre de crédits ECTS correspondra aux enseignements, modules ou cours validés par l'université d'accueil.

- *Une formation mixte : académique et professionnelle.*

L'étudiant doit obtenir un minimum de 20 crédits ECTS dans l'établissement d'accueil suivi d'un stage d'une durée de trois mois au moins qui donnera lieu à un rapport de stage d'une valeur de 20 crédits ECTS.

Quelle que soit la formule, l'étudiant doit rédiger un mémoire portant sur une des disciplines du cursus suivi dans l'université d'accueil.

En fonction des notes obtenues pour la rédaction et la soutenance du mémoire, l'étudiant se verra délivrer 20 crédits ECTS supplémentaires.

Droits d'inscription :

- A l'université Bordeaux Montaigne, en fonction des tarifs votés par le Conseil d'Administration de l'Université (200 € pour 2015/2016) ;
- A l'université d'accueil, en fonction des conventions existantes ou pas avec l'université Bordeaux Montaigne.

Tous les DUT portés par l'IUT sont éligibles au DUETI.

**☞ La CFVU adopte le projet de DUETI porté par l'IUT Montaigne.**

### **3 - DESIGNATION MEMBRES DE LA COSIP ET DES REPRESENTANTS DE LA CFVU POUR LES JOURNEES DE SEMINAIRES DE 16 ET 17 JUIN 2014**

La COSIP est l'instance de concertation sur toutes les questions liées à l'orientation, aux stages et à l'insertion professionnelle.

Les 4 élus étudiants désignés pour siéger à la COSIP sont :

- SUD** : M. GUILHEM GUERY
- UNEF** : M. LEROY-LANSARD
- ARB3** : Mme VIGOUROUX
- UNI-MET** : Mme LOPEZ ARAVENA

Les représentants CFVU désignés pour participer aux journées préparatoires des 16 et 17 juin sur l'offre de formation du quinquennal 2016-2020 sont :

Etudiants :

- UNEF** : Mme MARTINEZ
- SUD** : M. GUILHEM GUERY
- ARB3** : M. CARPENTIER
- UNI-MET** : Mme LOPEZ ARAVENA

Enseignants :

- Mme MELANI
- Mme MANES GALLO

BIATSS :

- M. ARCELIN
- Mme RAHOU

#### **4 - ACTUALISATION DES TARIFS 2014/2015**

La CFVU est informée des tarifs actualisés qui seront présentés au Conseil d'Administration du 20/06/2014.

#### **5 - CREATION D'AFP : FORMATION A LA COMMUNICATION SONORE ET RADIOPHONIQUE, ASSOCIATION STRATEJIC**

Les AFP : Action de Formation Personnelle constituent un dispositif de valorisation des compétences acquises par l'étudiant dans des activités de formation universitaire. Il peut s'agir d'actions réalisées dans un cadre associatif, disciplinaire ou sportif.

Ces actions, à caractère facultatif, s'inscrivent en complément des unités d'enseignement qui composent le diplôme. Elles permettent à l'étudiant d'obtenir jusqu'à 0.4 points qui s'ajoutent à la moyenne générale de chaque semestre.

➡ *L'AFP Formation à la communication sonore et radiophonique est proposée en collaboration avec Radio Campus Bordeaux sous la responsabilité de J.J. Cheval.*

##### **Organisation de l'AFP :**

Capacité d'accueil : 20 étudiants au plus par semestre

- 22 heures de formation par semestre (10 HCM + 12HTD)
- réalisation d'un stage d'une semaine minimum dans les locaux de radio campus.

##### **Objectifs et compétences attendues :**

Connaissance du média radiophonique et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores dans le cadre radiophonique.

##### **Critères d'évaluation :**

Réalisation d'un programme radiophonique ou d'une série de capsules sonores diffusables en direct, streaming ou podcast sur les ondes de Radio Campus Bordeaux.  
Soutenance d'un dossier devant un jury

Cette AFP pourrait être la préfiguration de la création d'une UE transversale plus large, qui serait envisagée et proposée dans le cadre du prochain quinquennal.

##### **L'AFP association Stratéjic.**

Stratéjic est une association loi 1901 créée en 2009, administrée et composée d'étudiants.

Stratéjic est spécialisée dans les activités de communication mais également de design, de développement territorial et de traduction.

Elle réalise pour des partenaires extérieurs des études ou projets dans ses champs de compétences.

##### **Organisation de l'AFP :**

Capacité d'accueil : 17 étudiants par semestre, public visé : les membres actifs de l'association.

**Objectifs et compétences attendues :**

Valoriser l'engagement des étudiants dans l'association et les compétences acquises dans le cadre des études ou projets réalisés pour des partenaires extérieurs (préparation d'audit, campagne de communication, rédaction de dossier presse...).

**Critères d'évaluation :**

Intensité de l'investissement des membres dans l'association et les projets réalisés.

**Ce projet suscite principalement deux objections :**

Les objectifs et compétences attendus tels qu'ils sont présentés ne permettent pas à la commission de justifier l'existence d'une AFP propre puisqu'il existe déjà une AFP "responsabilités associatives". D'autre part, les critères d'évaluation appellent également effort de clarification et de précision.

La commission décide de ne pas statuer sur cette AFP. Elle pourra être de nouveau soumise à l'approbation de la CFVU dès lors que les 2 points d'observations auront été clarifiés.

**➡ *La CFVU valide la création de l'AFP formation à la communication***